

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la  
Ville et l'Aménagement de Territoire  
Direction Des Equipements Publics De la  
Wilaya de Constantine  
Service des Marchés Publics

وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية  
مديرية التجهيزات العمومية  
لولاية قسنطينة  
مصلحة الصفقات العمومية  
مكتب تنفيذ الصفقات العمومية

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

### OBJET : REALISATION DE 04 CLASSES EN EXTENSION AU C.E.M BERKANE OMAR

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La direction des équipements publics de la wilaya de Constantine (NIF : 099025019009819) porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offre national N° 91/DEP/2025 paru dans le journal « **المساء** » et le journal « **An-nasr** » en date du **06/01/2026**, ainsi que la presse électronique « **TSA – Dz Watch** » en date du **04/01/2026**.

Relatif au projet visé en objet.

- Vu le désistement de l'entreprise **BENFADEL SAMIR** en date du **17/03/2026**, le service contractant décide :  
✓ L'annulation de l'attribution provisoire du **ETB / BENFADEL SAMIR**

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance du **23/03/2026** a attribué provisoirement le marché au :

ETP	NIF	NOTE ATTRIBUEE (offre technique)	MONTANT DE LA SOUMISSION	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC (DA)	DELAI	CRITERE DE CHOIX
<b>ETB GUEBGOUB HAMDI</b>	188250102400138	35,5/50 Points	16 601 387,50 DA	16 601 387,50 DA	03 mois	Offre économiquement la plus avantageuse

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés :

- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités, à se rapprocher des services de la direction des équipements publics, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.
- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, et cela dans les dix (10) jours qui suivent la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.